

UTILISATION DE CHAPITEAUX

Jusqu'à aujourd'hui, l'utilisation des chapiteaux était réservée uniquement aux organismes œuvrant sur le territoire de la municipalité. À compter de ce jour, les élus municipaux ont décidé d'en étendre l'utilisation aux contribuables et aux entreprises d'Adstock et en ont fixé les paramètres. La priorité des réservations se fait à la date lorsque les deux (2) exigences sont rencontrées, c'est-à-dire que le contrat est signé et l'accomplissement des exigences contractuelles. Le chapiteau doit être installé qu'à l'intérieur des limites territoriales de la municipalité.

A) ORGANISME

Coût de location : 0.00 \$

Coûts installation / désinstallation

- 250 \$ si 2 personnes aident au montage et au démontage
- 300 \$ si 1 seule personne aide au montage et au démontage
- 325 \$ si l'aide n'est présente qu'à 1 seule opération
- 400 \$ si aucune personne n'apporte son aide

Dépôt : Aucun dépôt n'est exigé

Paiement : Le paiement de la location peut se faire après l'événement

Contrat : La signature d'un contrat garantie la réservation. Ce contrat doit être signé par une personne responsable de l'organisme.

B) PARTICULIER ET ENTREPRISE

Coût de location : 0.00 \$

Coûts installation / désinstallation

- 250 \$ si 2 personnes aident au montage et au démontage
- 300 \$ si 1 seule personne aide au montage et au démontage
- 325 \$ si l'aide n'est présente qu'à 1 seule opération
- 400 \$ si aucune personne apporte son aide

Dépôt : Pour garantir la réservation, un dépôt de 750 \$ est exigé. Ce montant sera remboursé au complet si l'équipement remis est exempt de bris. Dans le cas contraire, le montant du dépôt servira aux réparations. Advenant l'insuffisance du montant du dépôt, l'excédent est exigé du signataire du contrat.

Paiement : Un paiement additionnel de 400 \$ à titre coût d'installation / désinstallation de l'équipement est également exigé lors de la réservation. Le cas échéant, un remboursement sera effectué en fonction de l'aide reçue.

Contrat : Un contrat signé en bon et due forme par une personne responsable est requis avant l'événement.

C) PLAGE D'UTILISATION

Les tarifs s'appliquent pour un (1) seul événement. Pour tout événement additionnel sans montage et démontage des installations, le tarif initial est majoré de 1,5 fois. (ex. : 400 \$ x 1.5 = 600 \$).